



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025



Seichamps,  
ville sportive et  
commune nature

## CONTEXTE ECONOMIQUE

- L'environnement macro-économique
- Les finances publiques
- La loi de finances 2025
- Le contexte local

## LA SITUATION DES FINANCES COMMUNALES

- Les grands équilibres
- Stratégie financière de la commune

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

- Les dépenses de fonctionnement
- Les recettes de fonctionnement
- La politique d'investissement
- Le financement des investissements

# PREAMBULE

---

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il favorise la participation active des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif. C'est une étape obligatoire qui doit se tenir dans les 10 semaines précédant l'examen du vote du budget en M57.

Le rapport d'orientation budgétaire c'est l'opportunité de présenter les orientations de l'année et de confirmer la ligne de conduite, les objectifs et stratégie de la municipalité.

Dans un souci de transparence, ce rapport d'orientation budgétaire sera mis en ligne sur le site internet afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles.

Pour permettre une comparaison d'un exercice à l'autre, nous présentons les mêmes indicateurs financiers que les années précédentes (niveau d'épargne, autofinancement, endettement).

Le contexte économique mondial, et plus particulièrement les décisions de l'Etat impactent comme chaque année fortement nos politiques locales et la construction de notre budget communal.

# CONTEXTE ECONOMIQUE

---

## L'environnement macro-économique

### Le contexte international

Au niveau mondial, l'année 2024 a été marquée par une croissance économique modérée, avec un taux de 3,2% selon les estimations du Fonds monétaire international. L'inflation mondiale a diminué pour s'établir à 3,5%, mais reste élevée dans certains pays en développement. En 2024, la croissance dans la zone euro est restée modeste, avec une progression de 1,1% en France.

Pour 2025, les perspectives économiques mondiales demeurent prudentes. Le FMI prévoit une croissance mondiale de 3,3%, similaire à celle de 2024. L'économie mondiale en 2025 est confrontée à des défis persistants, notamment des tensions géopolitiques, des incertitudes politiques et des vulnérabilités structurelles dans certaines économies majeures.

### La France

Les projections de la Banque de France indiquent que l'économie française devrait croître de 0,9% en 2025. Cette croissance modeste est attribuée aux mesures de consolidation budgétaire et à un climat d'incertitude.

Concernant l'inflation, après avoir atteint un pic début 2023 (+5,7%), l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) a reculé progressivement. Cette tendance à la baisse s'est poursuivie en 2024, avec une inflation moyenne de 4,9%. En 2025, l'inflation devrait se stabiliser autour de 1,7%.

Ces prévisions reposent sur l'hypothèse d'une absence de nouveaux chocs sur les matières premières importées. Toutefois, des incertitudes subsistent, notamment en ce qui concerne l'évolution des conditions économiques mondiales et des politiques budgétaires nationales.

	2024	Projection 2025
Croissance	1,1 %	Entre 0,9 et 1,1 %
Inflation	4,9 %	Entre 1,6 et 1,9 %

# Les Finances Publiques

Le rétablissement des finances publiques françaises demeure un défi majeur. En 2024, le budget de l'État a souffert d'un déficit supplémentaire de l'ordre de 50 milliards d'euros, portant le total du déficit à 180 milliards, soit 6,1 % du Produit Intérieur Brut (PIB). Pour 2025, le projet de loi de finances prévoit de redresser les comptes publics de 50 milliards d'euros et de ramener le déficit public à 5,4% du PIB.

Le projet de budget 2025 prévoit des mesures pour les particuliers (ex. contribution sur les hauts revenus), les entreprises (ex. taxe exceptionnelle sur les grandes sociétés) et la réduction des dépenses publiques (ex. baisse des budgets de certains ministères comme l'Écologie et l'Enseignement supérieur) afin de contenir le déficit.

Prévisions des concours financiers de L'Etat aux collectivités territoriales :

	2023	2024	2025	2026	2027
<b>Concours financiers en millions €</b>	<b>54 953</b>	<b>54 391</b>	<b>54 959</b>	<b>55 666</b>	<b>56 043</b>

Objectif des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales :

	2023	2024	2025	2026
<b>Evolution des dépenses réelles de fonctionnement en %</b>	<b>4,8</b>	<b>2,0</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>

Pour l'année 2025, l'État vise à maîtriser les dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales en établissant une trajectoire nationale d'évolution de ces dépenses. Cette trajectoire correspond à l'inflation diminuée de 0,5 point chaque année.

# La Loi de Finances pour 2025

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2025 a été définitivement adopté par le Parlement le jeudi 6 février 2025. Ce texte, initialement suspendu en décembre suite à la censure du gouvernement Barnier, a été repris et ajusté sous la direction de François Bayrou.

## ▪ Mesures contre l'inflation

Depuis le début de la crise, le gouvernement a mis en place des dispositifs tels que le bouclier tarifaire et l'amortisseur d'électricité pour accompagner les particuliers et les professionnels, y compris les collectivités territoriales. Ces dispositifs, instaurés en 2023, évoluent pour l'année 2025 :

- Le bouclier tarifaire : Les précédentes lois de finances ont prévu un bouclier tarifaire sur l'électricité, limitant la hausse des tarifs réglementés de vente (TRV) à 4 % en 2022, 15 % en 2023, et 10 % en février 2024. **Pour 2025, le bouclier tarifaire est maintenu seulement jusqu'au 31 janvier 2025.** Cette mesure, initialement mise en place pour limiter la hausse des prix de l'énergie, a été supprimée en raison de l'évolution favorable des prix sur les marchés de gros.
- L'amortisseur d'électricité : L'amortisseur d'électricité, créé en 2023, permettait à l'État de prendre en charge une partie de la facture d'électricité des entreprises et des collectivités locales lorsque le prix du MWh de l'électricité hors acheminement et taxes (« part énergie ») dépasse un certain niveau de référence. **En 2025 ce dispositif n'est pas reconduit.**
- La dotation « anti-inflation » ou le « filet de sécurité » : Reconduit en 2025, le filet de sécurité devient plus ciblé :
  - Seules les collectivités ayant subi une baisse de l'épargne brute de plus de 12 % entre 2023 et 2024 pourront y prétendre.
  - Le critère de richesse (potentiel financier/habitant) est maintenu.

La collectivité n'entre pas dans ces critères permettant de bénéficier du filet de sécurité.

- **Redistribution des concours de l'Etat**

Le PLF 2025 prévoit une stabilisation du montant global de la DGF à 27,5 milliards d'euros, avec une augmentation de la péréquation de 250 millions d'euros. Cette hausse sera répartie entre :

- +130 M€ pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)
- +120 M€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

Concernant l'effort des collectivités à la réduction du déficit public, leur contribution diminue de 5 milliards d'euros à 2 milliards d'euros, témoignant d'une volonté d'alléger leur contrainte budgétaire.

- **Minoration des variables d'ajustement**

La Loi de Finances pour 2025 diminue de 47 millions d'euros les variables d'ajustement, une minoration supportée par les départements et le bloc communal. Pour le bloc communal, cette baisse se traduit par une diminution de 14 millions d'euros (-1,22 %) de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et de 13 millions d'euros (-4,57 %) sur les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle.

- **Les mesures en faveur de la planification écologique**

Le PLF 2025 prévoit une augmentation de 2,8 milliards d'euros des dépenses allouées aux leviers de la planification écologique, portant le total à 47,2 milliards d'euros, contre 44,4 milliards d'euros en 2024. En revanche, le Fonds vert subit une réduction significative dans le budget 2025. Initialement doté de 2,5 milliards d'euros en 2024, son enveloppe est ramenée à 1 milliard d'euros pour 2025, soit une diminution de 1,5 milliard d'euros.

Cette baisse s'inscrit dans une volonté gouvernementale de réduire les dépenses publiques, affectant notamment les crédits alloués à la transition écologique.

- **Soutien renouvelé en faveur de l'investissement public local**

Les dotations d'investissement allouées aux communes et aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) se maintiennent à un niveau élevé, avec un total de 2 milliards d'euros prévu pour 2025. Cette enveloppe comprend notamment :

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : 1 046 millions d'euros.
- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : 570 millions d'euros.
- Dotation Politique de la Ville (DPV) : 150 millions d'euros.

L'État continue d'encourager le verdissement de ces dotations, avec un objectif de financement de projets contribuant à la transition écologique fixé à 30 % pour la DSIL et à 20 % pour la DETR.

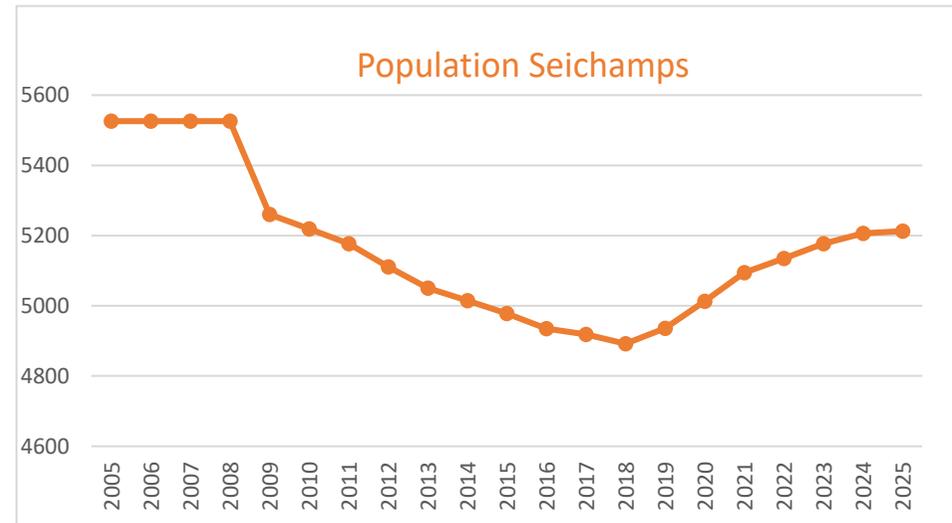
- Revalorisation forfaitaire des bases 2024

Pour l'exercice 2025, le pourcentage de revalorisation des valeurs locatives est estimé à 1,71 %, après une augmentation de 3,9 % en 2024 et de 7,1 % en 2023.

Ainsi, en 2025, la base de calcul de la taxe foncière (propriétés bâties et non bâties) et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères augmentera de 1,71 %.

# Le contexte local

- La population :** La population officielle établie par l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2025 est de 5 213 habitants. (données suite au recensement réalisé début 2024). Depuis 2018, la population est en constante progression : + 321 habitants. Le développement de la ZAC de la Haie Cerlin permet d'escompter une population supérieure à 5400 habitants à moyen terme.
- Les dotations d'Etat** devraient progresser très légèrement en raison de l'accroissement de la population. Mais d'autres facteurs d'écèlement viennent influencer à la baisse ces dotations. **Ainsi, une inscription se basant sur un maintien des dotations au niveau 2024 est prudent.** En €/hab, la Ville de Seichamps perçoit près de 20 % de moins de dotation d'Etat (DGF) que la moyenne de la strate.



- Comme en 2023 et 2024, **les droits de mutation** estimés pour 2025 restent en fort retrait en raison des tensions qui pèsent encore sur le secteur immobilier.



	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	561 078 €	552 696 €	556 460 €	556 582 €	556 000 €
Dotation Solidarité Rurale (DSR)	70 478 €	71 901 €	84 185 €	92 820 €	92 000 €
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	22 685 €	20 440 €	18 396 €	16 556 €	16 000 €
<b>TOTAL DGF</b>	<b>654 241 €</b>	<b>645 037 €</b>	<b>659 041 €</b>	<b>665 858 €</b>	<b>664 000 €</b>
<b>Montant total des Dotations / hab</b>	<b>128 €</b>	<b>126 €</b>	<b>127 €</b>	<b>127 €</b>	<b>127 €</b>

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (dernières données connues), la part de logements sociaux sur la commune est de 21,70%, soit supérieure aux obligations légales de 20%, mais en deçà de l'objectif du Grand Nancy fixé à 26%. Ce taux a légèrement baissé par rapport à 2022 (22,77%) suite aux ventes de logements sociaux par les bailleurs, incités par la loi ELAN.

A noter que le non-respect de ce « quota » est parfois pris en compte dans les critères de redistribution des fonds de péréquation.

- **Le développement des ZAC communautaires se poursuit :**

**La ZAC de la Haie Cerlin :**

- **Phase 1 :** 64 logements collectifs et 27 logements individuels ont été livrés, incluant 79 logements sociaux. Il reste deux îlots à réaliser (I1 et I2) par le promoteur NOVEMIA, qui doit construire 18 logements intermédiaires en accession privée (1er bâtiment en cours de construction).
- **Phase 2 :** 36 lots libres ont été livrés. NEXITY doit encore réaliser 44 logements, dont 12 logements collectifs en accession sociale (MMH) et 10 logements en location (VIVEST), actuellement en cours de construction.
- **Phase 3 :** La commercialisation des 47 lots libres est bien avancée, et la majorité des constructions sont en cours. OXEO a déjà réalisé 3 maisons individuelles en ossature bois sur les 6 prévues.

Le Nid construit pour son propre compte et pour le bailleur OMH :

- 7 logements individuels groupés en accession sociale
- 30 logements collectifs sont prévus pour une livraison en 2025

Parallèlement, 14 logements individuels groupés en accession sociale sont en cours de construction.

- **Phase 4 :** BATIGERE et sa filiale BATIGERE MAISON FAMILIALE ont démarré fin 2023 la construction de 30 logements en locatif social, dont 22 logements collectifs et 8 logements individuels groupés. Un programme de 7 logements individuels groupés en accession sociale est également en cours de commercialisation.

Concernant les lots libres, sur les 16 lots disponibles, 7 sont actuellement en commercialisation par SOLOREM.

## La ZAC de la Louvière :

- Le projet « Factory 24 » a vu le jour et l'extension du siège social de la société « Storage 24 » est en cours.
- Projet de village artisanal SOLOREM (12 cellules en location) est en cours également.
- Enfin, le projet de Maison de Santé Pluri professionnelle (MSP), regroupant différentes spécialités, est en phase d'instruction et de validation définitive auprès des autorités de santé.

### ▪ La politique tarifaire de la collectivité

En septembre 2024, les tarifs des services aux usagers, qui étaient restés bloqués pendant de nombreuses années, ont été augmentés de 4,9 %. Désormais, ces tarifs seront réévalués chaque année afin de suivre l'évolution de l'inflation.

### ▪ Les marchés d'énergie de la collectivité

La Ville de Seichamps, comme d'autres collectivités de l'agglomération, fait partie du groupement d'achats géré par la Métropole pour la fourniture d'électricité et de gaz. Ainsi c'est la Métropole qui négocie les prix de ces énergies dans un marché groupé pour le compte des communes. Les prix sont renégociés chaque année. Les informations dont nous disposons à ce jour pour la construction du budget sont les suivantes :

- L'année 2024 a connu une première baisse du prix du kWh, et grâce aux efforts de consommation résultant du contrat de performance énergétique et la mise en place d'une meilleure gestion du chauffage, **les dépenses en 2024 ont chuté de 110k€ par rapport à 2023 (223k€ en 2024 vs. 333k€ en 2023).**
- Pour 2025, une nouvelle baisse du prix en € du kwh est prévue :

	Janvier 2022	Janvier 2023	Janvier 2024	Janvier 2025	Fournisseur	Durée du marché
<b>GAZ - prix en € du MWh</b>	<b>56,96</b>	<b>183,53</b>	<b>88,60</b>	<b>68,45</b>	<b>EDF</b>	<b>3 ans : 2023 à 2025</b>
<b>ELECTRICITE - prix en € du kWh</b>	<b>0,14368 (1)</b>	<b>0,27587 (2)(3)</b>	<b>0,16260 (2)(3)</b>	<b>0,07095 (2)</b>	<b>ENGIE</b>	<b>3 ans : 2024 à 2026</b>

(1) moyenne par bâtiments

(2) estimation sur la base des recommandations transmises par la Métropole

(3) amortisseur d'électricité compris

# LA SITUATION DES FINANCES COMMUNALES

## Les Grands Equilibres

- L'état de la dette et son profil d'extinction

Année	Objet de l'emprunt	Montant	Durée	Capital restant dû au 1er janvier 2025	Annuités en capital									
					2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
2013	Extension de l'Hôtel de Ville	319 000 €	21 ans	151 904,75 €	15 190,34 €	15 190,34 €	15 190,34 €	15 190,34 €	15 190,34 €	15 190,34 €	15 190,34 €	15 190,34 €	15 190,34 €	15 190,34 €
2017	Rénovation centre socio-culturel	485 000 €	15 ans	266 750,09 €	32 333,32 €	32 333,32 €	32 333,32 €	32 333,32 €	32 333,32 €	32 333,32 €	32 333,32 €	32 333,32 €	8 083,53 €	
2022	Leds	85 000 €	7 ans	60 714,32 €	12 142,84 €	12 142,84 €	12 142,84 €	12 142,84 €	12 142,84 €					
2023	Intracting	400 000 €	13 ans	372 752,66 €	27 792,29 €	28 348,13 €	28 915,10 €	29 493,40 €	30 083,27 €	30 684,93 €	31 298,63 €	31 924,60 €	32 563,09 €	33 214,36 €
2024	LAEP - CAF	50 153 €	20 ans	47 645,35 €	2 507,65 €	2 507,65 €	2 507,65 €	2 507,65 €	2 507,65 €	2 507,65 €	2 507,65 €	2 507,65 €	2 507,65 €	2 507,65 €
2024	Intracting	335 000 €	12 ans	335 000,00 €	24 977,46 €	25 477,01 €	25 986,55 €	26 506,28 €	27 036,41 €	27 577,13 €	28 128,68 €	28 691,25 €	29 265,08 €	29 850,38 €
2025	Intracting	100 000 €	11 ans			8 217,79 €	8 382,15 €	8 549,79 €	8 720,78 €	8 895,20 €	9 073,10 €	9 254,57 €	9 439,66 €	9 628,45 €
				<b>1 234 767 €</b>	<b>114 944 €</b>	<b>124 217 €</b>	<b>125 458 €</b>	<b>126 724 €</b>	<b>128 015 €</b>	<b>117 189 €</b>	<b>118 532 €</b>	<b>119 902 €</b>	<b>97 049 €</b>	<b>90 391 €</b>

Le prêt « intracting » souscrit en 2023 avec la Banque des Territoires pour un total de 835 000 € à un taux préférentiel de 2% pour le financement des travaux et des équipements visant à réduire la consommation d'énergie est inscrit selon ses phases de mobilisation.

- La phase 1 : 400 000 € a été mobilisée en 2023
- La phase 2 : avec 335 000 € a été mobilisé fin 2024
- La phase 3 : le solde pour 100 000 € pourra être mobilisé en 2025.

L'emprunt relais de 100 000 € contracté en 2021 pour financer en partie l'acquisition de l'ancien Shopi a été soldé en 2024. Fin décembre 2024, une promesse de vente a été signée avec le promoteur NOVA HOMES pour un montant de 165k€. Cette somme sera versée à la collectivité après délivrance du permis de construire (accordé le 17/02/25), et après signature de l'acte de vente, soit à l'automne 2025. Ce projet prévoit la construction de 22 logements avenue de l'Europe et rue Emmanuel Héré, en partenariat avec le bailleur Vivest.

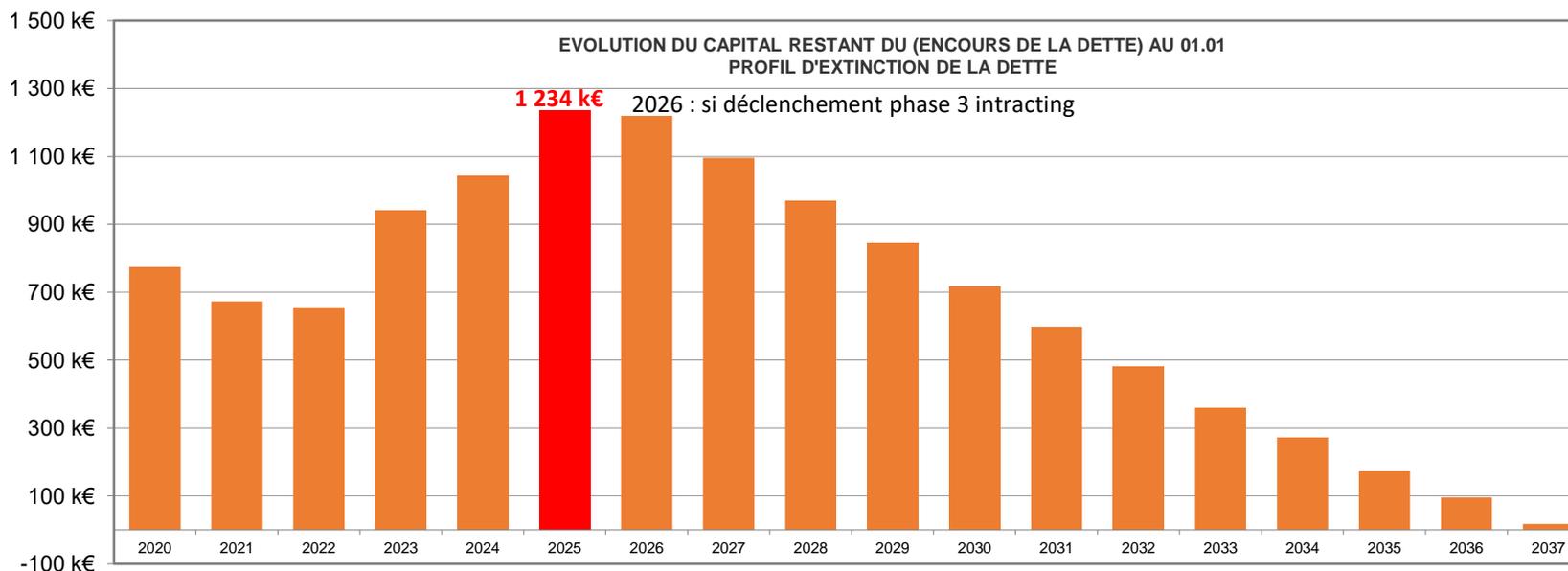
La CAF, partenaire de la petite enfance, a accordé un prêt de 50 153 € à la collectivité à taux « 0 » amortissable sur 20 ans pour financer l'aménagement et l'équipement du LAEP.

### ▪ Capacité de désendettement

La capacité de désendettement traduit la solvabilité de la commune et indique en combien d'années la commune pourrait rembourser sa dette si elle y consacrait toute son épargne brute (recettes – dépenses de fonctionnement). Il est généralement admis que le seuil critique, révélateur de tensions futures, est entre 11 et 13 ans. Les collectivités ont en moyenne une capacité de désendettement entre 5 et 7 ans.

La capacité de désendettement [encours de dette/épargne brute] de la commune s'établit à 3,8 ans fin 2024. Elle est en baisse par rapport à fin 2023 (4,8 ans). L'année 2024 réalise une meilleure épargne de gestion suite à une forte augmentation des recettes. Ainsi, bien que l'encours de dette soit plus important qu'en 2023, la capacité de désendettement baisse entre 2023 et 2024.

Ainsi, avec une capacité de désendettement de 3,8 ans, la commune se situe dans le bas de la moyenne des collectivités, témoignant d'une gestion prudente et responsable. Malgré un contexte financier contraint, elle maintient un équilibre financier maîtrisé, garantissant la poursuite des investissements.



## ▪ L'encours de la dette par habitant

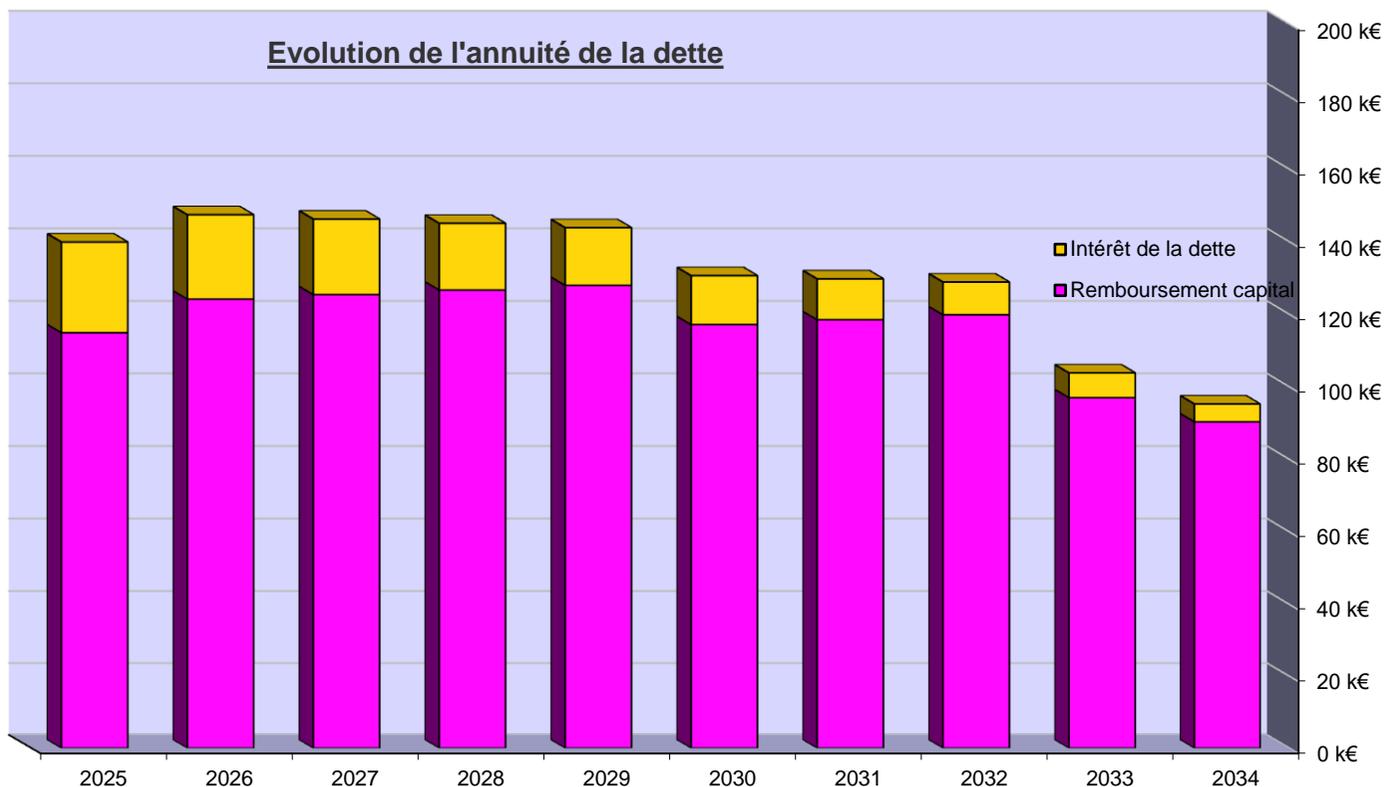
L'encours de la dette seichanaise s'élève à 217,68 € par habitant au 01.01.2025. Malgré une légère augmentation par rapport à l'exercice précédent (+17,60€), il s'avère bien en deçà de l'encours moyen constaté pour les communes de la même strate (743 € / hab en 2023, dernière référence connue).

## ▪ Annuité de la dette

L'annuité de la dette est composée du remboursement en capital (section d'investissement) et des intérêts (section de fonctionnement).

Avec les emprunts déjà souscrits elle serait en 2025 au total de **139 944,72 €**.

- 114 944,04€ en capital
- 25 000,68€ en intérêts



▪ Orientation de l'épargne

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Dépenses Réelles de Fonctionnement</b> (hors intérêts de la dette)	3 176 912	3 420 486	3 829 514	4 022 160	4 299 431	4 239 734
<b>Recettes Réelles de Fonctionnement</b>	3 561 292	3 900 141	4 236 728	4 230 843	4 592 347	4 463 951
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>384 380</b>	<b>479 655</b>	<b>407 213</b>	<b>208 683</b>	<b>292 916</b>	<b>224 217</b>
Remboursement des intérêts de la dette	15 258	12 568	10 624	12 925	20 209	25 001
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>369 122</b>	<b>467 087</b>	<b>396 589</b>	<b>195 758</b>	<b>272 707</b>	<b>199 216</b>
Remboursement de la dette en capital	102 082	102 082	102 082	114 225	191 980	114 944
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>267 040</b>	<b>365 005</b>	<b>294 507</b>	<b>81 533</b>	<b>80 727</b>	<b>84 272</b>

*L'épargne brute* résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

*L'épargne nette* mesure l'épargne disponible pour investir après remboursement de la dette en capital.

Bien que le niveau d'épargne nette ait diminué par rapport aux années précédant 2022, sous l'effet d'une augmentation des dépenses plus rapide que celle des recettes (effet ciseaux), la collectivité a su optimiser ses ressources. En effet, grâce à une gestion proactive, les recettes de fonctionnement ont été significativement renforcées en 2024 (+361 k€ par rapport à 2023), permettant de stabiliser l'épargne nette à 80 727 € pour l'année 2024.

Un niveau d'épargne légèrement supérieure (84 272 €) est attendu en 2025, un résultat encourageant au regard du contexte économique contraint.

L'objectif de la collectivité est de poursuivre cet objectif de retrouver des marges de manœuvre en fonctionnement afin de dégager une épargne positive et suffisante.

### ▪ Résultat disponible

En fonctionnement (tableau 1), le résultat (différence entre les dépenses et les recettes intégrant les écritures d'ordre) à la fin de l'exercice 2024 s'élèverait à – 99 877,19€, en déficit. Ajouté aux excédents antérieurs (438 425, 95€), le résultat total s'établit à **338 548, 76€**.

En investissement (tableau 2), le résultat de l'exercice 2024 est de – 48 887€. Ajouté aux excédents antérieurs (237 321,23 €) et retranché des restes à réaliser, le résultat disponible à reporter sur l'exercice 2025 en section d'investissement s'élèvera à **137 813, 74€**.

<b>1</b>	
DEPENSES FONCTIONNEMENT 2024	4 732 046,65 €
RECETTES FONCTIONNEMENT 2024	4 632 169,46 €
RESULTAT 2024	-99 877,19 €
<i>PRODUITS ANTERIEURS (RESULTAT 2023)</i>	<i>438 425,95 €</i>
<b>RESULTAT PROVISoire SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>338 548,76 €</b>

<b>2</b>	
DEPENSES INVESTISSEMENT 2024	- 1174 606,27 €
RECETTES INVESTISSEMENT 2024	1125 718,94 €
RESULTAT 2024	- 48 887,33 €
<i>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE (RESULTAT 2023)</i>	<i>237 312,23 €</i>
<i>REPORTS DEPENSES INVESTISSEMENT</i>	<i>- 55 789,16 €</i>
<i>REPORTS RECETTES INVESTISSEMENT</i>	<i>5 178,00 €</i>
<b>EXCEDENT DE FINANCEMENT PROVISoire SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>137 813,74 €</b>

# Stratégie financière de la commune

Le contexte général dans lequel ces orientations ont été définies nous incite à la plus grande prudence dans l'évaluation tant de nos dépenses que de nos recettes. Malgré cela, après deux exercices marqués par une forte hausse de nos dépenses de fonctionnement (inflation, dépenses d'énergie, travaux du LAEP), la commune prévoit pour cette année un léger repli de celles-ci. Néanmoins, la rigueur de gestion reste de mise afin de dégager les marges de manœuvres nécessaires au financement de nos projets d'investissement. Bien sûr, notre priorité reste toujours la qualité des services rendus aux Seichanais (périscolaire, conseiller numérique, LAEP), ce qui représente une part importante de nos charges de gestion.

Pour les investissements, nous poursuivons notre programme d'adaptation de notre patrimoine immobilier au changement climatique (travaux d'isolation) et l'amélioration du cadre de vie des écoliers.

Par ailleurs, **la commune a fait le choix de ne pas recourir au levier fiscal en 2025**. Après l'augmentation des taux d'imposition en 2024, rendue nécessaire pour faire face à l'inflation et aux hausses de charges incompressibles, cette stabilité fiscale marque une volonté d'équilibre budgétaire. Elle traduit également l'engagement de la collectivité à poursuivre une gestion rigoureuse de ses finances tout en maintenant un haut niveau de service public.

# ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

## ■ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les exercices 2023 et 2024 ont été impactés par une inflation encore conséquente et des charges énergétiques très élevées. Les mesures salariales ont également contribué à une forte augmentation des dépenses de fonctionnement. Enfin, les charges liées à l'aménagement du bâtiment LAEP ont impacté cette section en raison de notre statut de locataire (114 k€ en 2023 et 160 k€ en 2024).

		Réalisé CA 2023	Budget 2024	Réalisé CA 2024	DOB 2025
Dépenses Réelles	Charges de gestion générale	1 800 857 €	1 946 760 €	1 819 654 €	1 670 594 €
	Frais de personnel	1 713 086 €	1 870 000 €	1 853 210 €	1 950 000 €
	Autres charges de gestion courante	492 812 €	599 243 €	586 620 €	571 140 €
	Intérêt de la dette	12 925 €	20 208 €	20 208 €	25 001 €
	Charges exceptionnelles + autres	438 €	500 €	0 €	0 €
	Atténuation de produits (FPIC, TFCE)	14 942 €	40 000 €	39 939 €	48 000 €
	Amortissements et + values cession	337 010 €	430 000 €	412 407 €	420 000 €
	<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 371 070 €</b>	<b>4 906 712 €</b>	<b>4 732 047 €</b>	<b>4 684 735 €</b>

Pour le BP 2025, les dépenses de fonctionnement prévues sont en baisse (-47k €) par rapport à l'exercice précédent.

Les principaux éléments qui vont influencer sur les dépenses de fonctionnement :

- En 2025, les charges de gestion générale sont en baisse car les travaux d'aménagement du LAEP qui impactaient largement les années 2023 et 2024 sont désormais terminés.
- Les frais de personnel vont connaître une augmentation de 5,22% par rapport à 2024. Cette hausse est principalement liée à des mesures réglementaires (ex : augmentation de la cotisation retraite patronale) et au retour aux effectifs normaux du service espaces verts.

- Le chapitre des « autres charges de gestion courante » enregistre une baisse de 15 k€ pour l'année 2025, grâce à une bonne gestion des budgets de la crèche et du CCAS en 2024. Cette maîtrise budgétaire permet de réduire la participation communale tout en maintenant un niveau de service équivalent.
- Pour rappel, la dotation aux amortissements est liée à un nouveau mode de calcul imposé par le passage en M57.

### Les charges de gestion générale

	Réalisé CA 2023	Budget 2024	Réalisé CA 2024	DOB 2025
Charges de gestion générale	1 800 857 €	1 946 760 €	1 819 654 €	1 670 594 €

En 2025, les **charges de gestion générale** enregistrent une **baisse totale de 149 k€**. Cette diminution est principalement due à la fin des travaux d'aménagement du LAEP, qui représentaient **168 k€** en 2024. Une fois les travaux du LAEP isolés, est constatée une faible hausse des charges entre 2024 et 2025, estimée à **18 k€**. Sans cette dépense exceptionnelle, le niveau des charges de gestion se stabilise malgré la poursuite de l'augmentation des charges (services périscolaires notamment)

Dans ce chapitre, les dépenses courantes (entretien et réparation, fournitures, carburant, etc.) représentent 785 000€. Elles restent globalement stables par rapport à 2024. Toutefois, une augmentation de 15 k€ est prévue afin d'anticiper les besoins de l'année et de garantir le bon fonctionnement des services. Cette hausse permet notamment de faire face à d'éventuelles fluctuations des coûts et de maintenir un niveau de maintenance et de prestation conforme aux exigences de continuité du service.

Concernant les dépenses d'énergie, une baisse prudente de 5 k€ est prévue pour 2025. En effet, bien que les tarifs HT de l'énergie aient diminué, l'impact réel sur la facture reste difficile à évaluer. Alors, par souci de prudence budgétaire, il est décidé de ne pas trop réduire ce poste de dépenses.

Les charges de personnel :

	Réalisé CA 2023	Budget 2024	Réalisé CA 2024	DOB 2025
Frais de personnel	1 713 086 €	1 870 000 €	1 853 210 €	1 950 000 €

En 2025, la masse salariale va progresser de 5,22% par rapport à 2024 (+96 k€). L'évolution de la masse salariale des collectivités est en partie liée à l'effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité), qui entraîne une progression automatique des rémunérations. Cet effet engendre une hausse annuelle estimée entre **1,5 % et 2,5 %**, indépendamment des autres facteurs de variation des dépenses de personnel (augmentation du SMIC, revalorisation du point d'indice, évolution statutaire, absences et remplacement etc.)

**Pour l'année 2025, outre ces éléments sur lesquels nous n'avons pas la maîtrise, plusieurs facteurs expliquent la hausse des charges de personnel :**

- Augmentation de la cotisation retraite patronale : le taux de cotisation progresse de 3 points, représentant un surcoût estimé à entre 25 et 30 k€ en 2025.
- Rétablissement de l'effectif « espaces verts » : la couverture d'un emploi vacant au service espaces verts, prévue et attendue, permet de rétablir l'effectif nécessaire pour répondre aux besoins opérationnels. Ce rétablissement d'effectif engendre une hausse d'environ 45 k€ des charges de personnel par rapport à l'année 2024.
- Revalorisation de la part communale de la prévoyance : le taux de 1,59 % passe à 2,15 % du traitement indiciaire brut (TIB).

	Réalisé CA 2023	Budget 2024	Réalisé CA 2024	DOB 2025
Autres charges de gestion courante	492 812 €	599 243 €	586 620 €	571 140 €

Les autres charges de gestion :

L'évolution de ce poste repose sur le niveau des subventions d'équilibre versées aux budgets du CCAS et CRECHE.

	2023	2024	2025
Subvention CCAS	110 k€	165 k€	155 k€
Subvention Crèche	140 k€	170 k€	162 k€

Pour rappel, **en 2023**, les subventions versées étaient inférieures à celles des années précédentes, en raison des excédents réalisés par ces deux budgets qui ont permis de limiter temporairement le recours aux ressources du budget principal de la commune.

**En 2024**, face à la forte augmentation des charges salariales, notamment en raison des arrêts maladie à la crèche, il a été nécessaire de revenir à un niveau de subvention comparable à celui des années antérieures, voire de l'augmenter pour répondre aux nouvelles contraintes financières.

**Pour 2025**, les subventions aux deux entités ont pu être réajustées (**-10 k€ pour le CCAS et -8 k€ pour la crèche**). Cette démarche de réajustement, permet de mieux équilibrer les finances tout en tenant compte des marges de manœuvre créées par les excédents. En effet, en 2024, les résultats des deux budgets ont permis de dégager des excédents de fonctionnement plus importants qu'en 2023 (+14 k€ pour le CCAS, + 11,7 k€ pour la crèche).

Ces excédents permettent de réduire la dépendance à la subvention communale, car ces entités peuvent davantage financer leurs charges par leurs propres ressources. Cet ajustement budgétaire vise à assurer un financement équilibré sans compromettre les services.

Les autres charges de gestion concernent les indemnités des élus (90 156,02€) et les subventions aux associations (enveloppe reconduite à 45k€).

### Les charges financières :

	Réalisé CA 2023	Budget 2024	Réalisé CA 2024	DOB 2025
Intérêt de la dette	12 925 €	20 208 €	20 208 €	25 001 €

Les intérêts de la dette s'élèveraient à **25 001 €** (ICNE compris) et restent très faibles : 0,53 % des dépenses de fonctionnement.

### Les atténuations de recettes :

	Réalisé CA 2023	Budget 2024	Réalisé CA 2024	DOB 2025
Atténuation de produits (FPIC, TFCE)	14 942 €	40 000 €	39 939 €	48 000€

Depuis 2021, la collectivité participe au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) qui jusque-là était entièrement supporté financièrement par la Métropole. Cette participation est comptabilisée en 2024 en atténuation de recettes à hauteur de **15k€**.

La contribution de la Ville de Seichamps au pacte financier et fiscal de la Métropole au titre du reversement d'une partie de la Taxe Finale sur la Consommation d'Electricité (TFCE) s'élève **24 k€** en 2024. Pour ces deux postes de dépenses (FPIC et TFCE), **48k€** devront être prévus au BP 2025.

### Les autres charges :

Quant aux charges d'amortissement, celles-ci sont fonction de la nature des investissements réalisés lors des exercices précédents. Elles devront également prendre en compte la nouvelle méthode d'amortissement : « prorata temporis » suite au passage à la nomenclature M57.

## ■ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		Réalisé CA 2023	Budget 2024	Réalisé CA 2024	DOB 2025
Recettes Réelles	Produits des services	393 574€	428 000 €	432 961 €	432 000 €
	Impôts et taxes	2 677 526 €	2 860 465 €	2 846 611 €	2 880 951 €
	Dotations et participations	935 998 €	1 023 342 €	1 075 583 €	930 000 €
	Produits de gestion courante	198 907 €	206 472 €	223 867 €	221 000 €
	Atténuations de charges (Rbst rému personnel)	8 120 €	0 €	0 €	0 €
	Produits exceptionnels et financiers	16 715 €	12 000 €	12 750 €	0 €
	Reprise sur amortissements	0 €	565 €	578 €	0 €
	<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 230 840 €</b>	<b>4 530 844 €</b>	<b>4 592 350 €</b>	<b>4 463 951 €</b>

Les recettes de fonctionnement encaissées en 2024 sont augmentation de 8,5% par rapport à 2023. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des produits fiscaux et l'augmentation des produits des services.

Les prévisions 2025 sont prudentes, prévoyant un niveau de recettes légèrement inférieur au montant de recettes perçues en 2024 (4 592 k€ vs. 4 463 k€). En effet, l'année dernière, des subventions avaient été versées pour accompagner la création du LAEP (80 k€).

### Les produits des services :

	Réalisé CA 2023	Budget 2024	Réalisé CA 2024	<b>DOB 2025</b>
<b>Produits des services</b>	<b>393 574€</b>	<b>428 000 €</b>	<b>432 961 €</b>	<b>432 000 €</b>

Concernant les recettes liées aux services périscolaires et cantine, une augmentation est constatée en 2023 et 2024 (+10%). Elle s'explique par une hausse de la fréquentation et une hausse des tarifs intervenue en septembre 2024.

En 2025, les recettes seront inscrites avec prudence en tenant compte de la fréquentation constatée des services (365 k€ inscrits en 2025 vs. 360 k€ perçus en 2024).

Les tarifs des services périscolaires seront revalorisés à la rentrée de septembre, à hauteur de l'inflation.

La tarification sociale avec un repas à 1 € pour les plus bas revenus est appliquée depuis mai 2023. Elle a conduit à une diminution des recettes en 2023. La compensation par voie de dotation (8k€) a été reçue en 2024 au titre de l'année 2023. Le montant de la dotation est estimé à 18 000€ pour 2025, liée aux repas de l'année 2024 (6084 repas).

### Les dotations et participations :

	Réalisé CA 2023	Budget 2024	Réalisé CA 2024	<b>DOB 2025</b>
<b>Dotations et participations</b>	<b>935 998 €</b>	<b>1 023 342 €</b>	<b>1 075 583 €</b>	<b>930 000 €</b>

En 2025, les dotations d'Etat seront inscrites avec prudence (maintien). Pour les autres participations, la baisse prévue entre 2024 et 2025 s'explique par des recettes perçues en 2024 liées à des actions non reconduites en 2025 :

- Des subventions reçues en 2024 pour l'aménagement du LAEP (80 k€)
- La dotation de l'Etat « filet de sécurité » (42 k€)
- La dotation de recensement (9,5 k€)
- La diminution des équipes de salage, diminuant de 10 k€ le versement de la Métropole.

La participation de la CAF (Prestation de service et bonus CTG) est estimée sur les projections de fréquentation des services jeunesse et périscolaire.

Enfin, les autres participations habituellement perçues ont fait l'objet d'inscriptions : subventions festival de Théâtre, participation des communes aux frais des classes ULIS, de la manifestation de la boucle verte.

Les produits de gestion courante :

	Réalisé CA 2023	Budget 2024	Réalisé CA 2024	<b>DOB 2025</b>
<b>Produits de gestion courante</b>	<b>198 907 €</b>	<b>206 472 €</b>	<b>223 867 €</b>	<b>221 000 €</b>

Ils représentent les produits des locations pour 205 k€. Pour rappel, le loyer de la Gendarmerie est révisable tous les 3 ans. Il a été révisé en 2024 passant de 168k€ à 191k€, expliquant la hausse des recettes entre 2023 et 2024.

Le centre socioculturel fait l'objet de nombreuses mises à disposition gratuites au bénéfice des associations. Les recettes de locations sont peu élevées.

Ce chapitre enregistre également une partie des versements des assurances suite aux arrêts maladies (13,5 k€ perçus en 2024, 12 k€ prévus en 2025).

Enfin, une recette de 4 000€ est attendue pour le remboursement d'une partie des frais de scission de la copropriété de l'ancien Shopi, par l'acquéreur. 8 000€ sont inscrits en dépense dans le chapitre des « charges de gestion générales ».

### Les autres recettes :

	Réalisé CA 2023	Budget 2024	Réalisé CA 2024	<b>DOB 2025</b>
Atténuations de charges (Rbst rému personnel)	<b>8 120 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Produits exceptionnels et financiers	<b>16 715 €</b>	<b>12 000 €</b>	<b>12 750 €</b>	<b>0 €</b>

Les atténuations de charges étaient constituées généralement des remboursements sur rémunération du personnel versés par l'assurance statutaire. Depuis 2024, et suite au passage en M57, certaines rentrées d'argent doivent être enregistrées différemment. Les remboursements des assurances en cas d'absence d'un agent ainsi que les participations au financement de postes « aidés », doivent être comptabilisés dans le chapitre ci-dessus « produits de gestion courante ».

Concernant les produits exceptionnels, les recettes 2024 sont liées à la vente d'un véhicule (Manitou). A ce jour, aucune recette exceptionnelle n'est connue pour l'année 2025.

### Les recettes fiscales (impôts et taxes) :

	Réalisé CA 2023	Budget 2024	Réalisé CA 2024	<b>DOB 2025</b>
Impôts et taxes	<b>2 677 526 €</b>	<b>2 860 465 €</b>	<b>2 846 611 €</b>	<b>2 880 951 €</b>

Concernant la fiscalité, une augmentation de **170k€** est constaté entre 2023 et 2024, cette augmentation s'explique par :

- L'augmentation des taux votée en 2024 (+5%)
- La revalorisation nationale des valeurs locatives (+3,9 %)

Les recettes pour l'année 2025 devraient être en légère augmentation, en raison d'une nouvelle revalorisation nationale des bases, estimée à 1,71 %.

Les droits de mutation perçus par la commune en 2023 et 2024 ont généré une recette d'environ **140 k€**. Le même montant est attendu pour 2025.

L'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire, versées par la Métropole, seront maintenues.

## EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Réalisé CA 2023	Budget 2024	Réalisé CA 2024	DOB 2025
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 371 070 €	4 906 712 €	4 732 047 €	4 684 735 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 230 840 €	4 530 844 €	4 592 350 €	4 463 951 €

Comme chaque année, le résultat généré en 2024 en fonctionnement de **338 k€** (voir page 16) sera repris par anticipation, c'est-à-dire avant le vote du Compte Administratif 2024, et affecté au BP 2025 ce qui permettra d'équilibrer la section de fonctionnement.

Les exercices 2023 et 2024 ont été impactés par l'inflation, une hausse des coûts de l'énergie et les travaux d'aménagement du LAEP, dégradant ainsi nos capacités d'épargne. En 2025, la collectivité dégage à nouveau des marges de manœuvre.

Cette amélioration repose sur plusieurs leviers :

- L'optimisation des dépenses de fonctionnement, notamment par une meilleure maîtrise des consommations énergétiques et des coûts de gestion ;
- La recherche active de nouvelles recettes, à travers le développement de financements externes et de subventions notamment.

## ■ LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le programme d'investissement de l'année 2025, dans le prolongement de celui de 2024, est toujours orienté vers deux objectifs principaux : l'adaptation au dérèglement climatique et l'économie d'énergie d'une part, le maintien en état de notre patrimoine immobilier d'autre part. Une attention particulière est apportée aux bâtiments scolaires.

Malgré les incertitudes pesant sur l'exercice 2025, nous maintenons un programme d'investissement conséquent (817 k€ dont 55k€ de restes à réaliser) orienté vers :

### ➤ Les travaux énergétiques : 218 k€

Comme chaque année, nous continuons notre programme de rénovation énergétique avec l'isolation de la toiture du Centre socioculturel (partie salles associatives), et l'isolation des planchers de l'école Louise Michel et de l'Hôtel de Ville.

### ➤ L'entretien du patrimoine et mobilier de voirie : 305 k€

Une enveloppe est réservée pour le maintien en bon état des bâtiments afin de pouvoir financer les interventions nécessaires. En 2025, une partie des crédits relatifs à l'extension du cimetière (204 k€) est inscrite. Sont également prévus l'installation de mobilier pour les aires de jeux (bancs, corbeilles etc.), de nouvelles alarmes pour anticiper le remplacement du réseau cuivre, la rénovation de certains bureaux et de la salle paroissiale.

### ➤ Ecologie urbaine et aménagement du cadre de vie : 137 k€

Afin d'améliorer la qualité de vie des Seichanais, le budget de la démocratie participative (10 k€) est reconduit. Des crédits sont inscrits pour la création d'un cheminement piéton en bois sur la zone humide. Le projet reste à affiner. Aussi, le développement des aires de jeux se poursuit en 2025 (66 k€). Enfin, des crédits sont inscrits pour diverses plantations (arbres, plantes et végétaux).

### ➤ Les travaux d'entretien et équipement écoles : 88 k€

Pour l'année 2025, sont prévus des travaux de rénovation (peinture, sol etc.), l'achat de petit mobilier et l'achat d'écrans numériques interactifs (ENI) pour l'école Georges de la Tour.

➤ Aménagements et équipements sportifs : 28 k€

23k€ sont prévus pour des travaux de rénovation d'une partie des clôtures et des filets pare ballons du terrain de rugby. Aussi, est prévue la remise en état de l'espace dédié au nettoyage des chaussures des joueurs.

➤ Equipement technique : 22 k€

Comme chaque année, il est nécessaire de prévoir le remplacement ou l'évolution des matériels et équipements (bloc de secours, sono, tablier pour le Manitou etc.)

➤ Matériels et informatiques des services : 10 k€

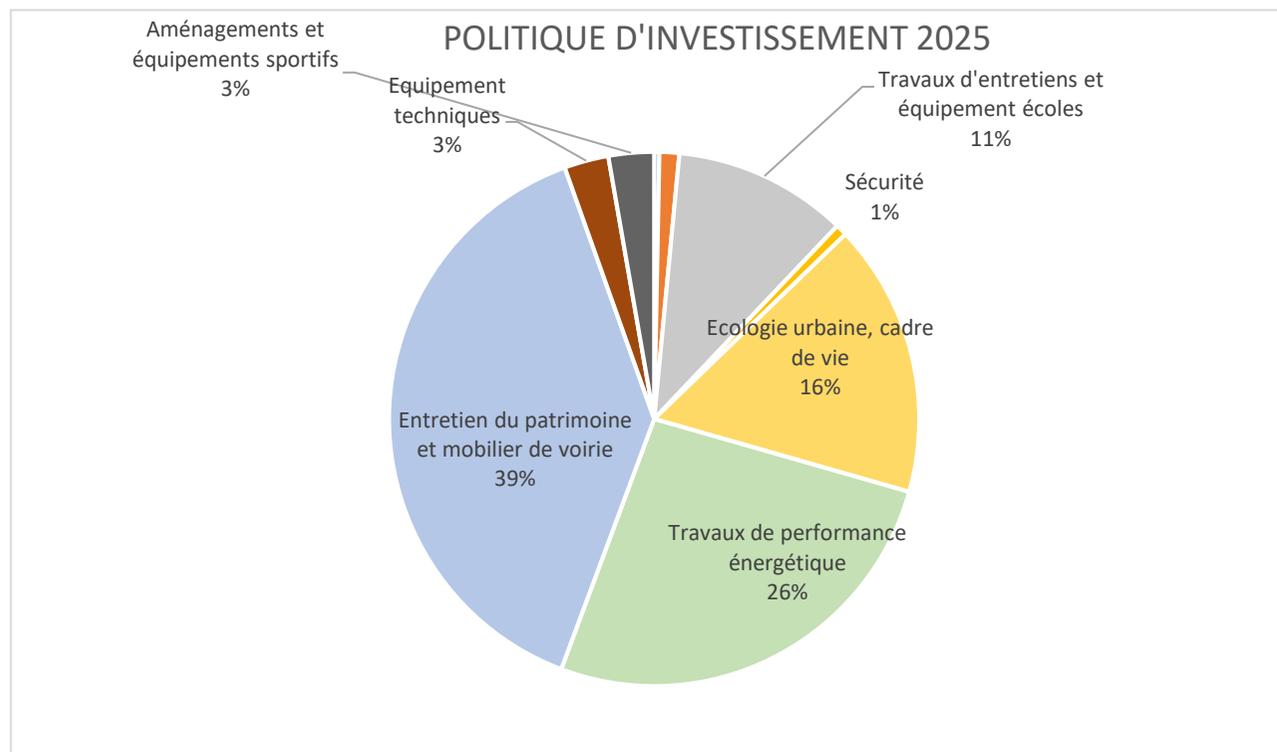
Les besoins des services administratifs, culturels, communication et conseiller numérique en équipements, mobiliers et matériels informatiques sont prévus dans cette enveloppe.

➤ Sécurité : 5,7 k€

Afin d'améliorer les équipements des policiers municipaux, les achats d'un éthylotest, de défibrillateurs et de caméras piétons sont prévus.

➤ Culture et associations : 2,6 k€

Est prévu l'achat de mobilier pour la médiathèque ainsi qu'une enveloppe permettant de répondre aux besoins éventuels en petit matériel des associations.



Culture et associations	2 600 €
Matériel et informatique des services	10 000 €
Travaux d'entretiens et équipement écoles	87 960 €
Sécurité	5 771 €
Ecologie urbaine, cadre de vie	137 228 €
Travaux de performance énergétique	217 896 €
Entretien du patrimoine et mobilier de voirie	305 594 €
Equipement techniques	22 423 €
Aménagements et équipements sportifs	28 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>817 472 €</b>

## ■ LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Pour financer nos investissements à moindre coût pour la collectivité, une recherche de subventions auprès de nos partenaires est déjà engagée afin de limiter le recours à l'emprunt.

### Les subventions accordées en 2024 :

- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
  - Aménagements qualité de l'air Georges de la Tour : 45 096€
  - Mise en place de têtes thermostatiques dans les bâtiments communaux : 5 178€
  
- Région Grand Est
  - Aire de jeux parc Schuman : 27 830€
  
- Autre
  - Rénovation complète du réseau de drainage du terrain de football : 9 000€

### Les subventions en cours d'instruction pour les projets 2025 :

- Travaux d'isolation dans les bâtiments communaux : 68 829€
- Extension du cimetière : 92 308€
- Rénovation groupe scolaire Saint Exupéry : 18 302€

### Le FCTVA :

Le Fonds de Compensation de la TVA devrait s'établir à environ **124 k€**, sur la base des investissements réalisés en 2024.

### Autofinancement :

Cette année, au titre de l'autofinancement, un virement (157 k€) de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est prévu. La reprise des excédents de l'année 2024 permet de inscrire 188 k€ en recettes d'investissement.

### Equilibre :

Le budget d'investissement est équilibré en dépenses et en recettes. A ce stade, nous ne prévoyons pas de mobiliser l'emprunt de 100 k€ de la banque des territoires.

Enfin, la vente de l'ancien Shopi devrait aboutir vers le quatrième trimestre 2025, générant ainsi une recette supplémentaire de 165 k€. Toutefois, en raison de délais parfois variables et de possibles imprévus liés aux règles d'urbanisme ou à la transaction, cette recette n'est, à ce jour, pas intégrée au budget 2025.